reconnaissons qu'actuellement, c'est sous la seule égide du gouvernement autonome de Bao-Daï que le Viet-Nam peut acquérir la liberté, l'unité et la stabilité.

Nous avons ensuite examiné le problème de la Chine, qui a donné lieu à des discussions prolongées. Lors de l'exposé que j'ai fait à la Chambre sur les affaires internationales, le 16 novembre dernier,* j'ai formulé certaines observations sur la nature de la révolution communiste en Chine et sur les intérêts fondamentaux qui uniront toujours Canadiens et Chinois, indépendamment des changements de gouvernement qui peuvent se produire dans ce pays. J'ai aussi mentionné les facteurs dont il nous faut tenir compte avant de nous priponocer pour ou contre la reconnaissance du régime.

Depuis lors, quatre pays du Commonwealth: le Royaume-Uni, l'Inde, le Pakistan et Ceylan, ainsi que certains gouvernements de l'Europe occidentale, ont reconnu de jure le régime de Pei-ping.

La reconnaissance par certains États du nouveau régime de Pei-ping et l'abstention d'autres États, à cet égard, ont créé une situation embarrassante au sein de l'ONU et d'autres organismes internationaux. La situation pourrait bientôt devenir plus embarrassante encore.

Les représentants soviétiques, avec une arrogance puérile, se sont retirés de certains organismes des Nations Unies et n'y reviendront que le jour où les représentants du gouvernement de Pei-ping remplaceront les représentants nationalistes actuels. Il va de soi que nous devons réprouver cette manière d'agir. Veillons à ce que les précédents que nous créerons à l'occasion du changement de gouvernement en Chine ne donnent pas lieu à d'autres difficultés plus grandes lorsque des problèmes analogues se poseront ailleurs au sein des Nations Unies.

Le Gouvernement étudie actuellement la question de la reconnaissance du Gouvernement de Pei-ping. Il l'étudie de près en se fondant, entre autres choses, sur le rapport que mon collègue, le ministre des Pêcheries (M. Mayhew) et moi-même avons présenté au Gouvernement à la suite de nos récents entretiens en Extrême-Orient. Pour l'instant, je ne puis en dire davantage sur cette question.

Traité de paix avec le Japon

Nous avons également débattu à fond la question du traité de paix avec le Japon. Au cours de mon exposé du 16 novembre dernier sur les affaires extérieures, j'ai dit que même si la convocation d'une conférence de paix avec le Japon comportait des difficultés, il serait peut-être encore plus périlleux de la remettre indéfiniment. J'ai formulé l'espoir qu'on tente de nouveau de tenir la conférence. J'ai eu, depuis, l'occasion de débattre le problème, à la conférence de Colombo et au cours de mon bref mais fort intéressant séjour au Japon, où j'ai pu m'entretenir de la question et de bien d'autres sujets avec cet Américain distingué, le général Douglas MacArthur.

Ces entretiens m'ont plus que jamais convaincu de la nécessité de ne rien négliger pour en arriver à un règlement prompt et satisfaisant avec le Japon.

Mars 1950

ayan on par ité, le e que tituer qui se

ons.

gné a

nno

tribu

s cette

tique

ys du

me de

nous

ais de s. Cet pation e sont on bon

ans a
ochine
e poli
le vue
partie
e Viet

e et 🗷

s délé

narche s cette ii nou qu'elle am ont

ecente es trois et la olissent ulation

réussi e Viet grave

e.Nou

térieur

Voir Affaires extérieures, numéro de décembre 1949, p. 3.